

CONCOURS DE REDACTEUR TERRITORIAL SESSION 2017 RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

Introduction

La session 2017 du concours de rédacteur a été organisée par le Centre de Gestion de la FPT de la Sarthe pour les collectivités et établissements publics territoriaux des départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

Le concours était ouvert pour :

- ↳ **36 postes en externe**
- ↳ **39 postes en interne**
- ↳ **3 postes au troisième concours**

Missions des rédacteurs territoriaux

Les rédacteurs territoriaux constituent un cadre d'emplois de **catégorie B**.

Les rédacteurs territoriaux sont chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

Les rédacteurs peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution.

Ils peuvent également être chargés des fonctions d'assistant de direction ainsi que de celles de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants.

Admissibilité

I. Libellé des épreuves :

Concours externe :

- ↳ **Première épreuve : Réponses à une série de questions** portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants :
 - Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales.
 - Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales.
 - L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales.
 - Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

(Durée : 3h / coefficient 1)

- ↳ **Seconde épreuve : Rédaction d'une note** à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales.

(Durée : 3h / coefficient 1)

Concours interne et troisième concours :

Unique épreuve d'admissibilité : **Rédaction d'une note** à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :

- Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales.
- Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales.
- L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales.
- Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.

(Durée : 3h / coefficient 1)

II. Déroulement des épreuves :

Les épreuves écrites se sont déroulées au parc des expositions du Mans le 12 octobre 2017.

Le centre de gestion de la Sarthe a utilisé des sujets nationaux.

Selon le règlement des concours d'accès à la FPT :

- ↳ Les copies ont été corrigées de manière anonyme et ont fait l'objet d'une double correction.
- ↳ Toute note inférieure à 5 sur 20 à une épreuve obligatoire entraîne l'élimination du candidat.
- ↳ Seuls, peuvent être autorisés à se présenter à l'épreuve d'admission les candidats déclarés admissibles par le jury,
- ↳ Un candidat absent à une épreuve obligatoire est éliminé.

III. Présence des candidats et instruction des dossiers après les épreuves écrites :

De forts taux d'absentéisme ont été constatés lors des sessions passées pour ce concours de rédacteur.

Afin de minimiser les conséquences financières de cet absentéisme prévisible, seuls les dossiers des candidats présents aux épreuves ont été instruits. Ainsi tous les candidats inscrits au concours ont été autorisés à passer les épreuves d'admission sous réserve de la validité de leur dossier.

Sur les 1137 candidats inscrits, le service concours a instruit 688 dossiers correspondant au nombre de candidats présents à l'épreuve écrite. Tous les dossiers des candidats présents étant valides, **aucun candidat n'a fait l'objet d'un rejet de candidature.**

Concours Session 2017	Nombres d'inscrits	Nombre de candidats ayant annulé leur inscription	Nombre de candidats présents aux épreuves écrites	Nombre de candidats admis à concourir	Taux d'absentéisme par rapport aux inscrits
Concours externe	347	100	160	160	53.89 %
Concours interne	764	110	513	513	32.85 %
Troisième concours	26	4	15	15	42.30%
Total	1137	214	688	688	39.49 %

IV. Résultats d'admissibilité :

Moyenne des épreuves écrites :

Externe		
Note de synthèse	8	8
Questions action sanitaire et sociale	7.33	6.80
Questions droit civil	7.37	
Questions droit public	7.31	
Questions finances	4.82	

Interne		
Note action sanitaire et sociale	8.89	8.37
Note droit civil	8.37	
Note droit public	8.45	
Note finances	7.56	

Troisième Concours		
Note action sanitaire et sociale	9	7.68
Note droit civil	6.92	
Note droit public	9.20	
Note finances	6.25	

Seuil d'admissibilité :

Le jury a déterminé, conformément au tableau ci-dessous, le nombre total de points nécessaires pour être déclaré admissible :

Concours	Seuil d'admissibilité retenu	Nombre de candidats admissibles
Concours externe	18 points (moyenne 9/20)	49
Concours interne	12 points (moyenne 12/20)	88
Troisième concours	8.5 points (moyenne 8.5/20)	6
Total	/	143

Admission

I. Libellé des épreuves :

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIÈME CONCOURS
ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION		
Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois. (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé / coefficient 1)	Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois. (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé / coefficient 1)	Entretien, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel. (Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé / coefficient 1)

II. Déroulement des épreuves :

Les épreuves se sont déroulées les 13,14 et 15 février 2018 dans les locaux du Centre de Gestion au Mans.

Les 143 candidats admissibles ont été reçus par des trinômes d'examineurs composés d'un(e) élu(e) local(e), d'une personne qualifiée et d'un(e) fonctionnaire territorial(e).

Afin de garantir un égal traitement de l'ensemble des candidats, le jury de ce concours a adopté le barème d'évaluation suivant :

- ↳ Exposé du candidat : 5 points
- ↳ Réponses aux questions du jury : 13 points
- ↳ Motivation évaluée tout au long de l'entretien : 2 points

III. Présence des candidats et résultats de l'épreuve d'admission :

Concours	Nombre de candidats convoqués	Nb de présents	Nb Note la plus haute	Nb Note la plus basse	Nb Notes de 0 à < 5	Nb Notes de 5 à <10	Nb Notes de 10 à <13	Nb Notes de 13 à <15	Nb Notes de 15 à 20	Moyenne des notes
					Éliminatoires					
Externe	49	48	18	4	2	7	11	5	23	12.83
Interne	88	88	19	4.50	1	30	24	13	20	11.31
Troisième Concours	6	6	15	13	0	0	0	5	1	13.67

IV. Moyennes générales :

Concours	Nb de candidats convoqués	Nb de présents	Moyenne la plus haute	Moyenne la plus basse	Nb de Moyenne de 0 à < 5	Nb de Moyenne de 5 à <10	Nb de Moyenne de 10 à <13	Nb de Moyenne de 13 à <15	Nb de Moyenne de 15 à 20	Moyenne des notes
Externe	49	48	15.58	8.17	0	5	33	7	3	11.77
Interne	88	88	15.75	8.25	0	13	40	26	9	12.18
Troisième Concours	6	6	13.5	10.75	0	0	4	2	0	12.04

V. Transfert de postes et seuil d'admission :

Le jury a fait application de l'article 5 du décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, qui dispose que « lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins ».

Le jury a ainsi décidé :

- ↳ de pourvoir uniquement 26 postes sur les 36 postes ouverts au concours externe.
- ↳ de reporter 1 poste non pourvu au concours externe vers le troisième concours.
- ↳ de reporter 9 postes non pourvus au concours externe vers le concours interne.

Le jury a adopté, pour chacun des concours, le seuil d'admission figurant au tableau ci-dessous :

Concours	Seuil d'admission retenu	Nombre de candidats admis
Concours externe	34.75 points (moyenne 11.58/20)	26
Concours interne	24 points (moyenne 12/20)	48
Troisième Concours	24 points (moyenne 12/20)	4

Bilan du concours 2017

Concours 2017	Postes ouverts	Inscrits	Présents	Candidats admis à concourir	Admissibles	Seuil d'admissibilité	Admis	Seuil d'admission
Externe	36	347	160	160	49	9/20	26	11.58/20
Interne	39	764	513	513	88	12/20	48	12/20
Troisième concours	3	26	15	15	6	8.5/20	4	12/20
Total	78	1137	688	688	143	/	78	/

Comparaison avec la session précédente du concours

La session 2015 du concours de rédacteur a été organisée par le Centre de Gestion de la FPT de la Mayenne pour les collectivités et établissements publics territoriaux des départements du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

Concours 2015	Postes ouverts	Inscrits	Candidats admis à concourir	Présents	Admissibles	Seuil d'admissibilité	Admis	Seuil d'admission
Externe	45	610	610	250	65	9/20	36	10.92 /20
Interne	50	879	877	601	110	11/20	58	11.50/20
Troisième concours	5	56	45	23	9	10 /20	6	12.75/20
Total	100	1545	1532	874	184	/	100	/

Le Président du Jury
Dominique AMIARD



